

Compléments de crédit

Frais de bureau .....	5.000
Dépenses du téléphone .....	2.000
Indemnités aux sapeurs pompiers .....	1.000
Frais d'habillement des pompiers .....	2.000
Entretien des rues .....	80.000
Entretien des Ecoles .....	30.000
Chauffage des Ecoles .....	20.000
Crèche, personnel .....	12.000
" remboursement des repas secours national	12.000
Consommation eau .....	20.000
Crèche, chauffage .....	10.000
Entretien des batiments communaux .....	30.000
Assurance des batiments communaux .....	500
Complément entretien des C.V. et salaire des cantonniers .....	135.019
Employé auxiliaire chemins vicinaux .....	1.000
Frais de gestion du service vicinal .....	1.314
Mise à jour et confection plan d'alignement des chemins vicinaux .....	23.000
Réfection vanne de l'Yvette, en mitoyenneté avec la Ville de Palaiseau .....	3.000
Frais de représentation adjoint, M. Monsanglant	5.000
Travaux prolongation canalisation eau rue de la Pacaterie .....	5.000
Participation frais installation secours national	2.039
Remboursement frais d'études, Mlle Guillemard	563
Achat de tuyaux pour service incendie .....	22.240
Consignation extincteurs S.I.C.L.I. ....	3.120
Transformation des bureaux de la Mairie .....	50.000
Dépenses imprévues .....	653.34
Indemnité à M. ROUSSEY .....	800
à M. ROBIN .....	500
Vacations défense passive .....	10.000
Installation d'un compteur d'eau à la limite de Villebon .....	8.850
Achat d'un camion .....	119.000

Total des dépenses ..... 724.216.34

Comptes et budgets du Bureau de bien

Envey: fantaisie 18/12  
Reçu: Service Incendie Saclay

Crèche

Garderie de la cantine

Course des Ecoles privées

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion de 1941 du bureau de bienfaisance présenté par le receveur municipal, le compte administratif de l'ordonnateur et le budget supplémentaire établi par le bureau de bienfaisance.

Le conseil demande à M. le préfet d'inscrire d'office au budget de la commune de Saclay, la somme de 1.209<sup>5</sup> due à la commune d'Orsay, pour service Incendie 1937.

Le Conseil charge M<sup>me</sup> Bouille d'effectuer un contrôle sur le nombre de repas servis à la crèche municipale.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet faisant connaître que l'autorisation ministérielle pour attribution aux instituteurs d'une indemnité pour la garde de la cantine scolaire n'a pas été obtenue et qu'il lui est impossible de réviser la délibération de son approbation.

Le Conseil charge M. le Maire de prendre contact avec les directeur et directrice des Ecoles, pour leur demander de quelle façon ils comptent assurer la garde de la cantine.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Plessis

sollicitant une deliberation permettant l'institution d'une caisse des Ecoles privees conformement a la loi du 2 Novembre 1941.

Le Conseil Municipal est d'avis que, dans l'interet particulier de chaque Ecole, il n'y a pas lieu de fonder deux caisses des Ecoles et charge M. le Maire de demander a M. le prefet si la Caisse des Ecoles publiques peut accorder des subventions a l'ecole libre, comme elle le fait aux ecoles publiques.

Bornes fontaines

Le Conseil, constatant la consommation importante d'eau accutée par les bornes fontaines, estime qu'une reglementation s'impose et decide par suite de demander a M. le Maire de faire appliquer strictement l'arrete municipal fixant cette reglementation

Reparation de la Vanne du Moulin de Lozère

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur vicinal demandant l'accord de la commune d'Orsay, pour la refection de la vanne du Moulin de Lozère, a demi avec la commune de Palaizeau, ce qui entrainerait une depense de l'ordre de 3.000 F pour chacun des participants.

Le conseil municipal accepte ce travail a l'unanimité et decide d'inscrire un credit au budget supplementaire.

Concours du Service des Ponts et Chaussées

Le conseil municipal accepte a l'unanimité de completer la delibération du 11 avril 1942, confiant la gestion de la voirie communale a l'administration des Ponts et Chaussées par le paragraphe suivant :

"Le conseil exonere cofressivement l'administration des Ponts et Chaussées de la responsabilite decennale etablie par les articles 1792 et 2270 du code civil.

Travaux de renforcement de l'usine elevatoire

M. le President expose qu'il y a lieu de deliberer sur les moyens de fraicement des depenses necessitées par les travaux de renforcement de l'usine elevatoire, et que la commune ne disposant pas des ressources necessaires pour faire face a ces depenses, se trouve dans l'obligation de recourir a l'emprunt.

Emprunt au credit foncier

Le Conseil, apres en avoir delibere, approuve la proposition de M. le Maire et confirmant la deliberation du 5 janvier 1941 approuvee par M. le prefet de Seine et Oise, le 27 juillet 1942, vote un emprunt de la somme de 350.000 frs, a contracter au Credit Foncier de France, aux conditions de cet etablissement.

Ledit emprunt remboursable en 30 annes a compter de 1943, au moyen de 30 annuités de 15.267 frs 70 comprenant chacune l'interet au taux de 4.50 % et l'amortissement du capital.

Affecte au service de cet emprunt, une impositon extraordinaire de 16 centimes pendant toute la duree du prêt et subsidiairement les ressources mises par l'etat a la disposition de la commune en remplacement des fonds communs supprimees ainsi que le produit des recettes d'eau,

6 Oct 1942

6 Oct 1942

6 Oct 1942

Renonce à la faculté de rembourser cet emprunt par anticipation avant l'expiration d'un délai de 10 ans.

S'oblige au surplus, en cas de remboursement par anticipation pour une cause quelconque, à payer une indemnité égale à un semestre d'intérêt des capitaux libérés avant terme.

S'engage en outre de faire supporter par la commune les emprunts qui pourraient frapper le présent emprunt dans l'avenir.

Le conseil est d'accord sur le devis de 4.750 frs représenté par la St<sup>e</sup> Sifonaise des Eaux, pour prolongation de la canalisation de la rue de la Pacaterie pour alimenter la maison du garde-barrière et celle de M. Charles.

Le conseil municipal revenant sur sa précédente décision, accepte l'intercommunication entre le service d'eau de la commune et le réseau de la compagnie générale des Eaux alimentant Palaiseau, étant bien entendu que cette intercommunication ne sera rétablie qu'en vue de la défense passive et ne servira en aucun cas à introduire l'eau de la Cie G<sup>e</sup> des Eaux dans le service d'Orsay et inversement.

Le conseil rejette la demande de M. Fouvet, fossaieur, proposant l'entretien à forfait du cimetière.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Demauchef, demandant s'il serait possible, dans les terrains communaux tels que la Prairie ou autres, de trouver quelques parcelles à transformer en jardins familiaux. Le Conseil est d'avis que rien ne peut être fait dans la Prairie étant donné le projet d'aménagement du terrain scolaire. Il n'existe plus aucun terrain communal susceptible d'être utilisé.

Le conseil municipal est d'accord pour vendre l'ancien terrain des eaux des Houcheriès, aux propriétaires riverains, au prix de 20<sup>fr</sup> le mètre quel que soit l'emplacement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet demandant que le service d'incendie dispose d'un minimum de tuyaux de 200 mètres en 70 m/m et de 50 mètres en 45 m/m, longueurs qui doivent être doublées, dans les communes désignées comme chef lieu de secteur, ce qui est le cas de la commune d'Orsay.

Il est nécessaire d'acheter 8 longueurs de tuyau en 70 m/m et 4 longueurs en 45 m/m.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter avec la Société des extincteurs Sicli, pour cette fourniture, au prix de 22.240 frs.

Un crédit de pareille somme sera inscrit au budget supplémentaire.

Le Conseil sollicite une subvention de l'Etat et du départe-

Prolongation de la canalisation d'eau rue de la Pacaterie

6 Oct 1912

Intercommunication des services d'eau

6 Oct 1912

Envoyé le --  
Reçu le --

Demande Fouvet

Jardins familiaux

Vente de terrain

Envoyé le 3 dec 1912

Reçu le

Achat de tuyaux

Envoyé le 6 Oct 1912

Reçu le 22 Janvier 1913

Edification d'un bureau de postes

tement, la plus large possible.

M. le Maire donne lecture du rapport de M. Guif, relativement à l'édification pour l'Etat d'un immeuble destiné à l'installation d'un bureau de poste, telegraphe, telephone à Orsay, sur l'emplacement de l'ancien presbytère, comprenant les salles de service et l'appartement particulier du receveur.

Le Conseil municipal par 19 voix contre une, s'engage à participer dans la proportion de 35% aux frais de l'opération comprenant la valeur du terrain et la dépense de la construction telle qu'elle ressortira du règlement des mémoires des entrepreneurs.

Cette participation sera constituée:

- a) pour la cession gratuite en toute propriété à l'Etat (administration des P. T. T.) d'un terrain nu et nivelé dont la valeur sera fixée suivant les règles en usage dans l'administration des P. T. T.
- b) un versement complémentaire, en espèces, dont le montant provisoire sera fixé après évaluation du terrain et approbation du devis estimatif et le montant définitif après apurement des comptes.

En outre, la ville s'engage à accorder à l'Etat les avantages accessoires suivants:

- a) distribution de l'eau, gaz, de l'électricité aux tarifs des établissements municipaux ou subventionnés par la commune. En cas de changement du régime de la distribution, maintien ou octroi de ces conditions.
- b) éclairage extérieur de l'hôtel des postes.
- c) Etablissement des grosses canalisations depuis un mètre à l'intérieur du mur de façade de l'hôtel des Postes sur rue, jusqu'à la canalisation principale pour l'alimentation d'eau et à l'égout collecteur pour la vidange.
- d) le cas échéant, installation et alimentation gratuites des bouches d'eau et incendie à proximité de l'hôtel des postes.
- e) Etablissement de trottoirs et remise en état des chaussées aux frais de la ville, après achèvement des travaux de construction.
- f) dispense des droits et taxes afférentes aux permis d'alignement, au balayage autour de l'immeuble, à l'enlèvement des ordures.
- g) dispense de la taxe sur les constructions neuves.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous actes et toutes pièces concernant la construction de l'hôtel des postes.

M. le Maire donne lecture de différentes propositions en vue de l'achat d'un camion pour les services municipaux. Après examen de ces propositions, le conseil charge M. Montaubant de continuer les démarches en vue d'obtenir d'autres propositions.

Le Conseil, considérant que la commune avait accepté de prendre à sa charge la moitié des impôts dus par M. Revault, concessionnaire du

6 Oct 1912  
26 Nov 1912

Achat d'un camion

Affaire Revault Impôts

162

Marché, à la suite de la diminution très sensible des recettes, et que pour 1941 et 1942 une convention est intervenue, par laquelle M. Revouf, agissant comme agent de la commune et non comme concessionnaire, dans le recouvrement des droits de place, décide de prendre à la charge entière de la commune, pour ces 2 années, la totalité des impôts fonciers, taxe de mainmorte et taxe vicinale, affectés au Marché couvert.

Affaire Revouf - Résiliation

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Revouf, concessionnaire du marché, demandant de résilier son contrat pour le 10 septembre. Le conseil, après en avoir délibéré accepte la résiliation à la date indiquée. Décide de continuer la perception des places en régie directe, charge M. le Maire de nommer un receveur de recettes et décide de lui allouer une vacation de 50 frs par marché.

Taxe de visite des viandes

Le tarif de perception sera le même que celui du cahier des charges de la concession Revouf.

M. le Maire expose que par suite du rationnement, les droits de visite des viandes ne couvrent plus le montant des salaires versés au vétérinaire et au préposé et que le conseil municipal a la faculté par la loi du 14 juin 1938 d'instituer une taxe de 0.13 par kiloq de viande nette.

M. Lambertie propose la réduction du traitement du vétérinaire ou la suppression du préposé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le remplacement de la taxe de 0.03 par une taxe de 0.13 par kiloq de viande nette sur les viandes provenant d'animaux abattus soit dans la commune, soit au dehors (viandes foraines) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1943, pour 8 vases contre 5.

Rectification de la Rue Mademoiselle

M. le Maire donne lecture du rapport de la réunion intercommunale du 23 Mars 1942, relativement à la rectification de la rue Mademoiselle. Le conseil municipal renvoie cette question à la commission des travaux.

Élargissement du front du Moulin de Lozière

M. le Maire donne lecture du rapport de la réunion intercommunale du 23 Mars 1942, relativement à la reconstruction du front du Moulin de Lozière et d'une lettre de M. le Préfet faisant connaître que le Conseil municipal de Palaiseau avait décidé de financer au 1/20<sup>e</sup> de la dépense totale sa participation dans les frais d'exécution du projet et demandant si la commune d'Orsay accepte de prendre à sa charge la moitié de la dépense restant à financer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré considère cette proposition comme inacceptable et demande l'arbitrage des préfets

6 Oct 12 bit

6 Oct 12 bit

6 Oct 12 bit

6 Oct 12 bit

Remboursement de  
fraux d'etudes

Payé le 6 Oct 42  
14 Oct 42

Compte des operations  
de Juin 1940

14 Oct 42  
5 Nov 42  
6 Oct 42  
14 Oct 42

et chauffés pour régler cette question.

Le conseil municipal décide de rembourser à Melle Guillemard, le montant des fraux d'etudes de la 3<sup>eme</sup> année à l'école d'administration Municipale, le montant à la somme de 563 frs. Le credit sera inscrit au budget additionnel.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Tresorier général, demandant l'approbation par le conseil municipal des comptes d'ensemble des operations de ravitaillement de la commune d'Orsay pendant l'ecode.

Le Conseil decide de régler ainsi l'excédent =

Recettes = reliquat du compte	18.601.80
Somme versée en trop à M. Gerson	100. --
" versée par l'hopital pour viande	1.059. --
	<u>19.760.80</u>

Depenses.

Reliquat de la vente des legumes à verser au Syndicat agricole,	2.686.80
à réserver pour la tonne d'essence	6.341. --
à attribuer à une oeuvre de bienfaisance	10.733. --
	<u>19.760.80</u>

Le Conseil approuve ces comptes à l'unanimité et décide que l'excédent de 10.733 frs, sera versé au bureau de bienfaisance.

Le conseil fait remarquer qu'il n'y a rien à verser à M. M. Praust et Coignet, aucune denrée n'ayant été prise chez ces commerçants, leurs boutiques ayant seulement été utilisées pour la vente des viandes.

Le conseil fixe au 21 novembre à 15 heures, l'adjudication de l'enlèvement des ordures menageres, au mieux offrant, avec le même cahier des charges qu'en 1943.

L'adjudication sera donnée pour une année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 decembre 1943.

Le conseil fixe au 21 novembre à 15<sup>h</sup>30 l'adjudication des travaux d'entretien des batiments communaux pour 1943, au rabais sur soumissions cachetées, avec le même cahier des charges qu'en 1942.

M. le Maire donne lecture de la circulaire prefectorale du 16 juillet 1942, portant reajustement des salaires des cantonniers communaux.

Le conseil municipal, après en avoir delibéré établit comme suit l'échelle des traitements des cantonniers, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1942.

Adjudication de l'en-  
lèvement des ordures  
menageres

6 Oct 42  
13 Oct 42

Adjudication de l'en-  
retien des batiments  
communaux

6 Oct 42  
13 Oct 42

Traitement des  
cantonniers

6 Oct 42  
13 Oct 42

16 Oct

Ancienne Echelle

Reclassement

Noms	grades	classe	date de nomin.	traite-ment	Indem.	total	Ch. de Vie	total	Grade	classe	traite-ment	Indem.	total	Indem. de poste	total
Janot	chef	5°	1.6.41	14.620	-	14.620	5.000	19.620	Chef	3°	15.600 <del>14.400</del>	5.000	20.600 <del>19.400</del>	5.554	26.154 <del>24.954</del>
Lachenef	cant.	6°	1.7.40	12.408	-	12.408	2.904	15.312	cant.	4°	10.320 <del>8.880</del>	5.000 <del>4.200</del>	15.320 <del>13.080</del>	3.960	19.280 <del>17.080</del>
Lambert	"	6°	1.5.40	12.408	-	12.408	2.904	15.312	"	4°	10.320 <del>8.880</del>	5.000 <del>4.200</del>	15.320 <del>13.080</del>	6.336	21.656 <del>19.116</del>
Bourand	avuil.		1.10.40	11.700	-	11.700	3.612	15.312	avuil.	5°	8.400	4.200	12.600	4.752	17.352
Button	"		1.10.40	11.700	-	11.700	3.612	15.312	"	5°	8.400	4.200	12.600	4.752	17.352
Leveque	"		1.10.40	11.700	-	11.700	3.612	15.312	"	5°	8.400	4.200	12.600	4.752	17.352

Virement de Credit

M. le Maire expose que par suite des nouveaux salaires des can- tonniers, les indemnités se trouvent aussi élevées que les salaires. Or il a été prévu au budget pour salaires 107.000 pour indemnités 8.300

6 Oct 13  
6 Oct  
H2

Après l'application de la nouvelle échelle, le montant des sa- laires pour l'année sera de 57.000 et celui des indemnités, de 5.6.000 environ.

Le conseil décide de faire un virement de credit de 50.000 frs du Chapitre 7 article 1, au chapitre 7, article 2.

Frais de représentation des adjoints.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral accordant des indemnités forfaitaires pour frais de fonctions, à M. Benin Maire, 20.000 frs par an, et à M. Mousanglant, adjoint, 5.000 frs par an.

6 Oct  
H2

A la demande de l'assemblée, M. le Maire donne lecture de la circulaire du 27 juillet 1942, indiquant que d'après la loi du 29 Mai 1942, c'est désormais le préfet seul qui fixe directement dans la limite des maxima du barème, le montant des indemnités à octroyer.

Le conseil considérant que puisqu'il a été créé deux postes d'adjoint dont les fonctions ont paru nécessaires, <sup>il est logique qu'ils</sup> reçoivent des indemnités de fonctions et demande qu'un credit de 5.000 frs soit inscrit au budget, en faveur de M. Domoucheff, 2° adjoint.

Plan d'aménagement

Le conseil municipal autorise M. le Maire à traiter avec M. Che- valier, architecte urbaniste, pour la mise à jour du plan d'aména- gement de la commune.

communal  
Envoyé le 6 déc 1942  
Reçu le 30 déc 1942  
affaire Roussi

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 11 août 1942, demandant au Conseil Municipal de prendre une décision dans l'affaire Roussi (modification du plan d'aménagement).

Le conseil, considérant que M. Chevalier a été chargé d'étudier la mise à jour du plan d'aménagement, l'affaire Roussi pourra être réso- lue dès approbation du plan modifié.

Envoyé le 6 Oct  
Reçu le

Emploi du legs Vasseur

M. le Maire donne lecture du testament Vasseur, leguant à la commune, une somme de 25.000 frs dont les arrérages doivent servir à

6 Oct  
9 Oct  
H2  
H2

l'entretien du caveau et le surplus à augmenter la dotation de la Rosière.  
Ce legs a été accepté antérieurement et le montant a servi à l'achat de rente.

Le conseil municipal décide qu'en fin d'exercice, le reliquat de la dépense d'entretien sera retenue pour être versé à la Rosière de l'année suivante.

Droit des pauvres

6 Oct  
13 Oct

M. le Maire expose que le produit du droit des pauvres, versé antérieurement dans la caisse du Bureau de Bienfaisance, devra être versé dorénavant dans la caisse de la commune, à charge pour elle d'en reverser tout ou partie au bureau de bienfaisance.

Le Conseil décide à l'unanimité de verser la totalité du produit du droit des pauvres au bureau de bienfaisance.

Admission en non valeur

6 Oct  
13 Oct

Le conseil décide d'admettre en non valeur, le recouvrement d'une somme de 401 frs, réclamée aux héritiers Lorin, pour frais de poursuites relatifs au paiement des redevances dues pour frais de pompage, les héritiers Lorin, s'étant acquittés entièrement de leur dette.

Demande de subvention pour garderie de vacances

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Curé, sollicitant une subvention pour la garderie de vacances. Le Conseil renvoie cette question à la commission des finances.

Heures d'ouverture des Ecoles

A la demande de M. Dupré, le Conseil émet un avis favorable, pour que l'ouverture des Ecoles Publiques, ait lieu pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre à fin février, à 9<sup>h</sup> 30 du matin, pour faciliter le trajet des enfants dont la demeure est éloignée des Ecoles.

Travaux d'aménagement du local du Secours national

M. le Maire rappelle que par délibération antérieure, le conseil municipal avait accepté de participer pour moitié dans les frais d'aménagement du local du Secours National. Les memores des entrepreneurs se montent à 4.000 frs. Le conseil décide d'inscrire au budget supplémentaire, un crédit de 2.038.85, pour remboursement au Secours National de la quote-part de la commune.

Indemnités à M. Roussel et à M. Robin

6 Oct  
19 Nov  
H2  
H2

Le Maire expose qu'il a prévu au budget additionnel de 1942, les subventions de 700<sup>frs</sup> et de 500<sup>frs</sup>, en faveur de M. M. Roussel et Robin, commis du Greffier, à la perception d'Octroi, afin de rémunérer les services rendus par ces deux employés, chaque fois qu'il est fait appel à leur concours pour des questions concernant la gestion financière de la commune et notamment lors de la préparation et de la présentation des comptes et des budgets. Il fait remarquer que les réunions de la commission des finances et du conseil, auxquelles ils assistent à cet effet, ont toujours lieu en dehors des heures normales du service et que les subventions proposées sont une juste rémunération des travaux supplémentaires qu'ils effectuent.

Le conseil partage entièrement cet avis et prie M. le préfet de vouloir bien donner son approbation.

La séance est levée à 18 heures.

Gué  
Bouillon  
M. Roussel  
M. Robin

Successory  
M. Roussel



166  
Du vingt trois novembre mil neuf cent quarante deux, convoca-  
tion du Conseil municipal à la Mairie d'Ortaf, en séance publique  
ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'or-  
dre du jour.

Le Maire

## Séance du 28 Novembre 1942

Le vingt huit novembre mil neuf cent quarante deux, seize heures, le  
conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Ortaf, lieu ordinaire  
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benin, Maire

Étaient présents : M. M. Benin, Maire, Mousanglant, Demouchy  
adjoints, M. Baille, M. M. Buart, Guif, Dupré, Guillemard, Hen-  
negrave, Lambertie, Leroux

Absents : M. M. Talos, Beix, Bellis, Chaumont, Jaquet  
Lacpreze, Plessis, Dr Casier.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Hennegrave, lequel donne  
lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée à  
l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, pour faire l'ex-  
posé des comptes et budgets de l'hôpital. Celui-ci apporte, en ces  
termes, quelques précisions sur la façon dont les comptes et bud-  
gets de 1941-1942 sont présentés.

La commission administrative de l'hôpital a estimé qu'il y avait  
lieu de distinguer dans les comptes et dans le budget :

- 1° les ressources qui appartiennent en propre à l'hôpital.
- 2° les ressources qui appartiennent au centre de quarantaine.

En effet, les circonstances nous ont imposé, je ne dirais pas une  
prudence, je dirai seulement une affectation des bâtiments, qui est con-  
traire au legs et qui pourrait peut-être entraîner, si nous n'y prenions  
garde, l'engagement des ressources provenant du legs Archange et appor-  
tenant en propre à l'hôpital, pour le fonctionnement du Centre de  
quarantaine.

Nous devons bien séparer la gestion du centre de quarantaine et  
la gestion des revenus de la donation de l'hôpital, c'est pourquoi nous  
avons pris comme point de départ pour établir cette situation finan-  
cière qui pourrait être maintenue, tant que durera le fonctionnement  
du centre de quarantaine, l'excédent du budget de 1940; nous sommes  
en droit de considérer que l'excédent de ce budget appartient en propre  
à l'hôpital, le centre de quarantaine ne fonctionnant pas à cette époque.

Nous ne devons pas mélanger les ressources du centre et celles de

Comptes et budgets de  
l'hôpital

l'hôpital, pour que demain nous puissions avoir en caisse la réserve qui permettra d'ouvrir les services généraux de l'hôpital à la population locale et à celle des environs et surtout pour respecter l'esprit du légataire. En effet celui-ci a fait don de l'hôpital et des rentes en faveur des pauvres et indigents malades, mais il ne l'a pas fait en faveur des pauvres et indigents moraux, et a voulu viser les indigents physiques. Par conséquent nous respecterons l'esprit du legs, en maintenant constamment la séparation entre les revenus et les dépenses de l'hôpital et les revenus et les dépenses du centre de quarantaine.

Le résultat du compte administratif de 1941 est le suivant :

Recettes, y compris l'excédent des recettes de l'exercice précédent :	1.202.600.50
Dépenses	1.000.764.90
Excédent de recettes	201.835.60

dans lequel il convient de distinguer :

appartenant en propre à l'hôpital	187.920.70
appartenant au centre de quarantaine	13.906.90

Nous retrouvons ces sommes rapportées aux chapitres additionnels.

Dans les recettes deux chiffres doivent attirer votre attention, c'est le complément de crédit demandé pour le prix de fourniture en 1942, 400.000 frs et ensuite l'imputation du déficit de 1942 du centre de quarantaine, qui se monte à 300.000 frs, d'où la nécessité de bien distinguer dans les ressources de l'hôpital, la part qui revient à l'établissement et la part qui revient au centre de quarantaine, mais ce déficit n'est qu'apparent étant donné que nous avons la possibilité de demander qu'il soit imputé sur le prix de fourniture de 1943.

Le montant des ressources propres de l'hôpital a été bloqué dans le budget supplémentaire, de façon qu'il ne puisse en être fait usage dans les dépenses du centre de quarantaine.

Le total des recettes du budget supplémentaire est de 752.203 frs 10, correspondant à un chiffre de dépenses équivalent.

M. le Maire adresse les remerciements de l'assemblée à M. Lambertie, pour son exposé extrêmement clair et détaillé.

Le compte de gestion, le compte administratif de 1941 et le budget supplémentaire de 1942 sont acceptés à l'unanimité.

À la demande de Mme Bouelle, le conseil prie Monsieur le Maire de se mettre en rapport avec la Cie du gaz, pour examiner le moyen d'éclairer quelques points dangereux de la commune, notamment l'escalier de la gare d'Orsay.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur vicinal, indiquant que l'entreprise qui il avait consulté pour la réparation des vannes du Moulin de Lozère n'a pu tenir ses engagements. La maison Nebout de Limours et l'entreprise Gabriel et Orsay ont fait une proposition. Le montant des travaux s'élèverait à 20.000 frs, dépenses à supporter à parts égales entre les communes d'Orsay et de Palaiseau.

Eclairage public

Reparation de la vanne du Moulin de Lozère

Le conseil municipal décide d'attendre, ne voyant aucun intérêt immédiat à faire ces travaux.

Lettre Pletis

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pletis au sujet de l'ancien presbytère et de la réponse qu'il a faite.

Indemnité aux adjoints

M. le Maire donne lecture de la réponse de M. le préfet à la précédente délibération, indiquant que le maximum des indemnités à attribuer pour l'ensemble des adjoints s'élevant à 5.000 frs, il ne peut donner une suite favorable pour qu'une indemnité de même somme soit accordée à M. Demauchef, 2<sup>e</sup> adjoint.

1 dec 1942  
 1942  
 1942

Le conseil municipal sur la proposition de M. Mousanglant annule sa délibération du 3 octobre 1942 et décide qu'une somme de 3.000 frs sera attribuée à M. Mousanglant, 1<sup>er</sup> adjoint et 2.000 frs à M. Demauchef, 2<sup>e</sup> adjoint.

Traitements du personnel

Le Conseil municipal, considérant que l'état des finances communales le permet décide à l'unanimité d'accorder au personnel communal, le relèvement des indemnités de résidence familiales et le supplément provisoire de traitement, à compter du 1<sup>er</sup> Août 1942, ce qui établit comme suit l'échelle des traitements du personnel communal :

communal  
 1 dec  
 7 dec

Reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 1942      Situation au 1<sup>er</sup> Août 1942

Nom	grade	situation de famille	traite-ment	indemnité spéciale temporaire	indem-nité de résidence	total	traite-ment	supplé-ment provisoire	total	supplé-ment charges de famille	total	indem-nité fami-liale	total	obé-riations
Guillemard Régine	secrétaire	chef. 1 enf.	21.100	3.636	3.000	28.036	21.100	9.000	30.100			7.000	37.100	logée
Duprie Suzanne	dactyle	célibataire	9.500	4.500	3.850	17.850	9.500	8.000	17.500			5.000	22.500	
Nédélec Jean	apprenti	chef. 2 enf.	12.200	4.432	3.000	19.632	12.200	1.000	20.200	1.010	21.210	8.000	29.210	logée
Guillet Clotaire	concierge	chef sans enf.	10.200	4.500	3.000	17.700	10.200	8.000	18.200			6.000	24.200	logée
Boistard Pierre	h. service	d <sup>e</sup>	9.300	4.500	3.850	17.650	9.300	8.000	17.300			6.000	23.300	
Berthelot Louis	q. cimetière	d <sup>e</sup>	9.500	4.500	3.850	17.850	9.500	8.000	17.500			6.000	23.500	
M <sup>me</sup> Carlu	f. service	d <sup>e</sup>	8.800	4.200	3.850	16.850	8.800	7.000	15.800			6.000	21.800	
M. Coussaint	commis	d <sup>e</sup>	10.500	4.500	3.850	18.850	10.500	8.000	18.500			6.000	24.500	
Janot François	cant. chef	chef. 1 enf.	15.600	5.000	5.554	26.154	15.600	8.000	23.600			5.554	29.154	
Sacheny Roger	cantonnier	célibat	10.320	5.000	3.960	19.280	10.320	8.000	18.320			3.960	22.280	
Sambert Albert	"	chef. 2 enf.	10.320	5.000	6.636	21.956	10.320	8.000	18.320			6.636	24.956	
Bourand Louis	"	chef. sans enf.	8.100	4.200	4.752	17.052	8.100	7.000	15.100			4.752	20.152	
Butson Auguste	"	"	8.100	4.200	4.752	17.052	8.400	7.000	15.400			4.752	20.152	
Leveque Louis	"	"	8.100	4.200	4.752	17.052	8.400	7.000	15.400			4.752	20.152	
Vivier	"	"	8.400	4.200	4.752	17.352	8.400	7.000	15.400			4.752	20.152	
Loron	"	"	8.400	4.200	4.752	17.352	8.400	7.000	15.400			4.752	20.152	
Boëlle Robert	"	"	8.400	4.200	4.752	17.352	8.400	7.000	15.400			4.752	20.152	

Le budget additionnel de 1942 comportait, en effet, un excédent de recettes de 1941, de 678.000 frs et des crédits ont été prévus pour des dépenses qui ne s'effectueront pas par suite des circonstances, ce qui permettra l'augmentation des crédits nécessaires au paiement des traitements du personnel communal, s'il est besoin.

Bail Remeur

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Remeur demandant qu'un

bail lui soit consenti pour la partie qui est cultivée gratuitement depuis 3 ans, dans la prairie des Prés, entre la partie pour laquelle un bail lui a été consenti et les limites du nouveau terrain de foin.

Le conseil accepte à l'unanimité de faire un avenant au premier bail dans les conditions suivantes :

Le bail sera unique et se poursuivra aux mêmes conditions pour les deux parties laucées, il sera perçu un supplément de 400<sup>f</sup> pour la première année de cet avenant qui correspond à la 3<sup>ème</sup> année du premier bail, et de 800<sup>f</sup> pour les autres années du bail qui expirera le 11 Novembre 1949, ce qui portera le loyer total à 800<sup>f</sup> pour 1943 et 1.200<sup>f</sup> ensuite.

La clause suivante sera ajoutée au bail :

" Cette partie de la prairie est louée à ferme modique en tenant compte de l'état des terres et en aucun cas M. Remeur ne devra demander le bénéfice de la loi sur l'indemnité au fermier sortant.

Sur la demande de M. Remeur, le conseil municipal est d'accord pour que les gadoues lui soient déposées dans le terrain qui lui est loué rue Mademoiselle, à condition qu'elles soient enlevées immédiatement et la place nettoyée, pour une période de trois mois, à raison de cent francs par semaine.

La séance est levée à 15 heures.

*à Bourde*  
M. Remeur  
M. Benin  
M. Montanglant  
M. Demouche  
M. Guillemand  
M. Guef  
M. Lam-  
M. Baulle  
M. Puant  
M. Dupré

Reçu le 16 dec 1942  
24 dec 1942

Lettre Remeur  
Gadaues

### Réunion du 6 février 1943

Le premier février mil neuf cent quarante trois, convocation du Conseil Municipal pour le samedi 3 février à 15 heures à la Mairie d'Orsay, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

L. Maire

Le six février mil neuf cent quarante deux, quinze heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Benin, Maire.

Étaient présents : M. M. Benin, Maire, Montanglant, Demouche, autpinto, M<sup>me</sup> Baulle, M. M. Puant, Dupré, Guillemand, Guef, Lam-

berté, Leroux, Hennegrave, Jaquet, Lagrez, Plessis.  
 Absents: M. M. Alos, Beix, Chaumont, Velles, Et. Cuvier  
 Le Conseil choisit pour secrétaire, M. Hennegrave, lequel donne  
 lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée  
 à l'unanimité.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 1943 et  
 arrête aux sommes suivantes, les prévisions de recettes et de dépenses.

*Recettes*

Budget primitif  
1943

	<u>1941</u>	<u>1943</u>
5 cent ordinaires sur la contribution foncière et mobilière	4.109	4.170
8 cent sur contributions patentes	1.050	980
5 cent spéciaux chemins vicinaux	4.779	4.781
3 cent spéciaux chemins vicinaux	2.867	2.869
3 cent spéciaux chemins ruraux	2.867	2.869
5 cent pour insuffisance de revenus	352.722	530.258
3 cent pour taxe de sécurité	2.860	3.000
Taxe d'habitation	96.143	100.000
Taxe sur les instruments de musique	1.720	2.000
Taxe sur les chiens	22.750	45.000
Taxe vicinale	75.876	71.199
Droits sur les licences à charge des commerçants de boissons		20.000
Droits d'expédition des actes Etat Civil		500
Droits de légalisation	3.278	3.000
Droits de place dans les marchés	29.713	18.000
Droits de visite et de poinçonnage	2.272	10.000
Services incendie	2.595	4.500
Parts de la commune concessions du cimetière	24.799	25.000
Service extérieur des pompes funèbres	6.295	9.000
Droits de caveau provisoire	1.088	1.800
Redevance Sté Lyonnaise des Eaux	132.488	130.000
Redevance SuG Lumière	9.730	10.000
Produit des rentes sur l'Etat	7.865	2.835
Produit des rentes sur particuliers	449	450
Location des propriétés communales	2.502	4.000
Excédent du revenu de l'Hospice	2.396	2.396
Usage du dépôt et ventes de gadoues	400	1.500
Produit de la crèche	1.902	9.000
Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général : suivant habitants	61.248	65.584
suivant nombre des élèves		3.250
Participation de l'Etat aux dépenses de chômage	133.049	10.000
Majorations départementales aux chômeurs	5.755	300
Indemnités service assurances sociales		565
Reversement éclairage commune de Bures		860
Remboursement de frais d'études		7.000
Participation Etat dépenses rationnement		7.500
Imputation du montant timbres de quittance		200
Ventes diverses		2.000
Taxes sur les spectacles		10.000
Remboursement vacations défense passive		10.000
Repas réchauffés à la cantine		1.000
		à reporter
Frais audiences foraines	775	775
Indemnité au secrétariat administratif	524	1.000
<b>Y. Total des recettes ordinaires</b>		<b>1.158.921</b>

SECTION EXTRAORDINAIRE

4 cent remb. emprunt de	60.000	3.824	3.825
13 " " "	150.000	12.429	12.432
51 " " "	800.000	45.824	45.772
4 " " "	65.000	3.929	3.825
47 " " "	750.000	43.019	41.847
15 " " "	221.975	11.434	14.345
76 " " "	1.350.000	68.838	72.680
1 " " "	2.800	955	956
30 " " "	600.000	27.739	28.690
4 " " "	60.000	3.824	3.825
12 " " "	33.174	11.469	11.475
4 " " "	57.774	3.824	3.825
6 " " "	150.000		5.537

Produit de l'emprunt de 250.000 autorisé le 27 juillet 1942 pour travaux de renforcement de l'Usine Elevatoire ..... 250.000

Subvention pour plan d'aménagement .....  
 Subvention pour service incendie ..... 400  
 Subvention éventuelle pour achat de tuyaux...  
 Vente du terrain des Macheries ..... 29.960

Legs PAVAT ..... 1.080  
 Legs Salmon ..... 720  
 Legs Génétax ..... 440  
 Legs Archangé-Rosière ..... 1.500  
 Legs Archangé apprentissage de métiers... 295  
 Legs Boursier ..... 630  
 Legs Vasseur ..... 750

Bonification intérêts pour emprunt Marché couvert ..... 11.165

Total de la section extraordinaire.. 590.074

RECAPITULATION DES RECETTES

Section ORDINAIRE .....	1.158.921	1.
Section EXTRAORDINAIRE .....	590.074	—
	<u>1.748.995</u>	1.

DEPENSES - CHAPITRE I

1- Traitement et indemnités du secrétaire .....		58.000
2 - traitement et indemnités des agents des services administratifs .....	107.065	150.000
4 - assurances sociales .....	10.768	25.000
5 frais d'habillement des appariteurs etc .....		1.000
6 - assurance responsabilité civile .....	2.243	6.000
8 - Pensions aux employés communaux .....	9.000	5.000
9 - Allocation au receveur (dixième) .....	924	925
10 - fonds national de compensation des allocations familiales .....		10.000
11 - recensement par le contrôleur .....	1.500	1.500
12 - Allocation au porteur de dépêches .....	650	1.800
13 - Prolongation ouverture bureau de postes .....	3.375	3.375
14 - Indemnité au Caissier Caisse d'Épargne .....	300	300
I - Frais de bureau de la mairie .....	6.393	10.000
2 - Conservation des archives .....		1.000
3 - Frais de timbres et d'enregistrement ..	1.866	2.000
4 - abonnement à diverses pub. administra..	517	800
5 - Frais de confection des rôles .....	3.961	4.500
6 - imprimés à la charge des communes .....	160	200
7 - Frais de téléphone .....	2.750	5.000
8 - abonnement au J. O. ....		350

CHAPITRE III

I - Frais d'audiences foraines ..... 2.400 2.400

CHAPITRE IV

2 - Contribution à la Police d'Etat ..... 12.007

*Entrées à verser 10/12*

CHAPITRE V

1 - allocations aux sapeurs pompiers	1.800	1.800
2 - Indemnités diverses aux sapeurs pompiers	4.834	6.000
4 - Assur accts des sapeurs pompiers	642	1.500
5 - Entretien du matériel incendie	6.852	3.000
6 - Entretien du local et postes		500
7 - Frais de bureau, habillement, équipement		4.000
8 - assur du matériel		2.400
9 - Bouches incendie (entretien et inst.)		2.000
10 - matériel de défense passive, (entretien)		1.000
11 - Emploi de la taxe de sécurité pour entretien du matériel défense passive		3.000
12 - vacations défense passive		10.000

CHAPITRE VI

4 - Entretien des canalisations et branchements d'eau	590	1.000
5 - entretien des égouts et canalisations		1.000
6 - contingent protection santé publique	4.319	9.000

CHAPITRE VII

1 - salaires et indemnités personnel voyer	70.966	120.000
2 - assurances sociales du personnel	6.026	10.000

CHAPITRE VIII

1 - entretien des rues	31.651	30.000
2 - éclairage public	2.234	3.000
10 - enlèvement des ordures	51.236	70.000
12 - entretien des chemins vicinaux	39.083	52.903
16 - Contribution au fonds commun pour l'entretien des chemins vicinaux	44.338	23.733
17 - réparation des chemins ruraux		5.000
20 - employé auxiliaire service vicinal		1.000
21 - frais de gestion du service vicinal		1.213
22 - dépenses de service vicinal urbain et rural		6.532

CHAPITRE IX

1 - salaire et indemnité du personnel de la visite sanitaire	8.100	8.100
2 - assurances sociales		650
3 - salaire préposé à la recette du marché		8.300
4 - assurances sociales		670

CHAPITRE X

I - Entretien et réparation des marchés		2.000
---	--	-------

CHAPITRE XII

1 - Traitement honoraires architecte		46.000
2 - traitement et indemnités personnel bat.		24.000
3 - assurances sociales		2.000
5 - entretien des bâtiments communaux	24.403	30.000
7 - assurances des bâtiments communaux	2.955	4.000
10 - impôts et contributions	6.455	8.500
11 - entretien et remontage des horloges	1.520	2.500
12 - chauffage, éclairage, Bts comm.		20.000
13 - Entretien des boîtes aux lettres	160	160
14 - consommation eau bts communaux et bornes fontaines	26.605	30.000
13 - traitement, indemnité garde du cimetière	8.419	25.000
15 - assurances sociales		4.000
17 - clôture du cimetière et entretien	5.645	5.000
18 - entretien du matériel		500

CHAPITRE XIII

1 - Indemnité de logement aux instituteurs	14.687	25.000
2 - supplément traitement personnel ens.	450	2.400
7 - Traitement concierge et femmes de service	9.013	45.100
8 - assurances sociales		3.600
11 - traitements des professeurs des cours complémentaires	6.800	6.800

14 - entretien des écoles publiques .....	48.125	30.000
16 - chauffage des écoles .....	36.756	20.000
17 - éclairage des écoles .....		4.000
18 - entretien du mobilier scolaire .....		1.000
19 - fournitures scolaires .....	19.589	20.000
20 - acquisition des livres de prix .....		3.000
21 - assurance des bâtiments scolaires .....		1.000
22 - achat de livres bibliothèque scolaire .....		200
25 - arbre de Noël Ecole Maternelle .....	300	300
26 - Bourses communales .....		1.000

CHAPITRE XV

I- entretien du terrain de jeux .....	450	1.000
---------------------------------------	-----	-------

CHAPITRE XVI

I - allocations en espèces aux chasseurs .....	156.469	12.000
3 - majorations départementales .....	6.948	300

CHAPITRE XVII

1 - Traitements visite médicale scolaire .....	5.788	7.000
2 - assurances sociales .....		500
3 - entretien du matériel .....		200
4 - achat de produits pharmaceutiques .....		500
5 - frais de bureau etc. ....		100
6 - traitement personnel de la crèche .....	14.176	19.000
7 - assurances sociales d° .....		1.500
8 - entretien du matériel D° .....		1.000
9 - achat de produits divers d° .....		19.000
10 - chauffage et éclairage de la crèche .....		10.000
28 - récompense aux enfants des écoles .....		400
29 - trousseaux de maternité .....		1.000
30 - subvention au bureau de bienfaisance .....	5.000	1.000
32 - secours aux indigents de passage .....		1.000
33 - somme à la disposition du Maire pour secours d'extrême urgence .....		500

35 - règlement des contingents arriérés d'assistance .....	28.386	28.373
36 - inhumations d'indigents .....		1.000
Reversement au Bureau de bienfaisance droit des pauvres .....		10.000

CHAPITRE XVIII

I- subvention à la caisse des écoles .....	2.000	5.000
2 - subventions aux sociétés locales .....	3.500	
secours mutuels .....	1.200	
Sté de pêche .....	300	
Sté d'horticulture .....	500	
Philharmonie .....	500	
Fanfare Ste Cécile .....	500	
Syndicat d'initiative .....	500	3.500
3 - subventions oeuvres charitables .....	5.400	
Comité des prisonniers .....	3.000	
Coopératives scolaires .....	400	3.400
4 - Subventions Stés Sportives .....	1.000	
Yvette sportive .....	1.500	
Gymnastique .....	500	2.000

CHAPITRE XIX

I à fêtes locales .....		2.000
4 - frais de représentation du Maire .....	17.086	20.000
5 - frais de représentation des adjoints .....		5.000
6 - frais de contrôle du gaz .....	170	500
10 - allocations familiales agents de la com- mune .....		14.000
11 - dégrèvements taxes communales .....	5.403	5.000
Reversement au secrétaire, indemnités assurances sociales .....		565

CHAPITRE XX

dépenses imprévues .....	4.313	6.000
--------------------------	-------	-------

Total de la section ordinaire

6.000  
1.158.981



SECTION EXTRAORDINAIRE

21 an empr.	60.000 place publique	4.223	4.224
17	150.000 dépotoir	11.922	12.555
13	800.000 eau	48.493	48.314
13	65.000 rue Boursier	3.944	3.929
12	750.000 Ecoles	45.462	45.294
11	231.975 Logements	13.429	13.382
8	1.350.000 eau	73.547	72.802
10	2.300 Sallemouille	168	165
6	60.000 Ecoles	3.882	3.882
6	83.174 Assist. arriérés	11.980	11.980
7	100.000 Marché	27.965	27.887
I	250.000 Usine Elevatoire		6.107
4	57.455 Marché	3.737	3.858

CHAPITRE XXIII

Frais de mise à jour du plan d'aménagement			31.000
emploi emprunt usine élévatoire			250.000
travaux de réfection des trottoirs			37.000
Emploi du legs Parrat		1.030	1.080
" Salmon		325	720
" Génetaix		290	440
" Archangé, Rosière			1.500
" " apprentissage de métiers			295
Reversement legs Boursier			630
emploi de l'ass. VASSEUR			750
Total dépenses diverses			92
Total des dépenses extraordinaires			590.574

Pension Crussard

1<sup>er</sup> février 1943

Le conseil décide à l'unanimité le renouvellement pour 1943 de la pension accordée à M. Crussard, ancien chef cantonnier communal, et de porter cette pension à 1000 frs par mois au lieu de 800 frs.

Election de la Rotiere

9 février 1943  
13 février 1943

Le Conseil décide par 9 voix contre 3 d'ajourner l'élection et la fête du couronnement de la Rotiere de 1943. Le crédit inscrit au budget sera réservé.

Legs Parrat

9 février 1943  
13 février 1943

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M<sup>me</sup> Parrat née Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une somme de 800 frs par ans.

Après lecture de la liste d'inscription contenant 5 noms :  
M<sup>mes</sup> V<sup>es</sup> Delaplace, Marquet, Richard, Beurel, Reygaert, il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

- M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Delaplace : 50 voix
- M<sup>me</sup> Beurel : 1 "
- M<sup>me</sup> Richard : 1 "
- bulletins blancs : 1 "

M<sup>me</sup> Delaplace ayant obtenu la majorité des suffrages, est déclarée bénéficiaire du legs Parrat en 1943.

Legs Génetaix

9 février 1943  
13 février 1943

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M. Génetaix, une partie de la rente, soit 250 frs, doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête désignée par le conseil

Municipal et choisie parmi elles chargées d'enfants en bas âge.

Le conseil désigne à l'unanimité M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Planché, 41 rue de Versailles seule candidate inscrite, pour bénéficier du legs en 1943.

Aucun candidat ne s'étant présenté pour bénéficier de l'apprentissage gratuit en 1942, le conseil décide à l'unanimité d'annuler le crédit inscrit au budget, soit 295 frs.

Le conseil après avoir entendu lecture de la lettre de Monsieur le préfet en date du 5 décembre 1942, décide d'allouer, une bourse d'études de 200 frs, à l'enfant Quéri Jeanine, pour lui permettre de bénéficier d'un complément de bourses départementales.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'augmentation de traitement formulées par les professeurs des cours complémentaires. Le conseil décide de renvoyer cette demande à la commission des finances pour étude.

Le conseil décide d'attribuer pour 1943, une indemnité de direction à M. Vari, directeur de l'école des garçons, à Madame Magnac, directrice de l'école des filles, de 1.000 frs chaque, et à Madame Gauthier, directrice de l'école maternelle, de 700 frs, à prendre au crédit inscrit au budget pour "Indemnités au personnel enseignant".

Le conseil décide également d'attribuer les mêmes indemnités pour 1942, un crédit étant prévu au budget à cet effet.

M. le Maire donne lecture d'une demande des porteurs des pompes funèbres, pour l'augmentation du tarif de portage, qui est actuellement de 25 frs, et rappelle que par suite du contrat passé avec les Pompes funèbres générales, il appartient au conseil municipal de fixer ce tarif, les frais de portage étant à la charge des familles. Le conseil après en avoir délibéré fixe à 40 frs l'indemnité à allouer à chaque porteur par convoi.

Le conseil décide d'admettre en non valeur une somme de 140 frs, pour laquelle il a été établi un bulletin de recettes sur M. Barthélémy pour consommation d'eau à la ferme de Mondétour, celui-ci ne prenant plus d'eau à la borne fontaine, depuis le 1<sup>er</sup> août 1942.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget présenté pour la commission administrative du bureau de bienfaisance pour 1943.

Le conseil, vu l'arrêté de mise en demeure de M. le préfet en date du 29 août 1942, vote l'inscription au budget de la commune, des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1943.

Décide le remplacement par une taxe vicinale, de 3 journées de prestation d'hommes et de 3 journées de prestation d'animaux.

Le conseil, vu le projet proposé pour l'année 1943, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles ordinaires s'élèvent à la somme de

1.158.921. --

tandis que les recettes, y compris les 3 centimes

Apprentissage gratuit

9 février... 43  
13 février... 43

Bourse d'études Quéri

9 février... 43  
13 février... 43

Augmentation des traitements des professeurs du cours complémentaire

Demande des directeur et directrices des Ecoles

9 février... 43

Demande d'indemnité des porteurs.

9 février... 43  
13 février... 43

Admission en non valeur

9 février... 43  
13 février... 43

Budget du bureau de bienfaisance  
budget vicinal

Impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1943